

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** VENELLE AUX QUATRE NOEUDS 48, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

📋 **Type de contrôle:** Contrôle Périodique (6.5)

📅 **Date du contrôle:**
08/07/2026

📅 **Prochaine visite avant le:**
08/07/2051

👤 **Agent-visiteur:**
Patrick Palm

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	██████████
Adresse	VENELLE AUX QUATRE NOEUDS 48, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE, Belgique
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	██████████
Adresse	VENELLE AUX QUATRE NOEUDS 48, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	VENELLE AUX QUATRE NOEUDS 48, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE
Numéro de Compteur	9186 703
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	Sibelga
Type de Bâtiment	Appartement
Code EAN	

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 4X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	63A 2P
Protection Maximale	63A 2P
Nombre de Tableaux	2
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	14 Ω
Isolement	0.5 M Ω

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
A 63A -300mA	A	63 A	300 mA
A-63A-30mA	A	63 A	30 mA

Contrôles et essai

Équipement de test: MT-013 / 25044875

Schémas/Plans	OK
Liaisons Équipotentielles	OK
Test BP du DDR (ΔI_n)	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	OK
Contrôle de l'État	OK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	OK
Protection Contre les Contacts Directs	OK
Protection Contre les Contacts Indirects	OK
Protection Contre les Surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	OK
---------------	----

Infractions

Néant

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	
Vervanging omvormer en groenemeter	Pas d'infractions
RDE2	Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
RDE3	Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE5	Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE10	Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans 25 ans suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Patrick Palm



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes